



Période d'essai interrompue dans mon cas: quid de Pole Emploi ?

Par **electrode**, le **16/03/2018** à **16:53**

Bonjour à tous, j'ai une question qui me semble être assez simple.
voici le scénario :
- il me restait des droits pole emploi
- puis, j'ai été en cdi mais je viens d'arrêter au bout de 4 mois ma période d'essai, à mon initiative
- je reprends un job dès lundi prochain

Question :
Si toutefois mon prochain employeur interrompt ma prochaine période d'essai, à SON initiative, avec mon historique décrit plus haut, serai-je éligible à POle Emploi ?
Merci !